



Pôle Aménagement et Travaux

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Marché passé selon une procédure formalisée (article R. 2172-3 du Code de la Commande Publique)

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PUBLICS DE LA VILLE DE CHANTEPIE

REPONSES AUX QUESTIONS DES CANDIDATS AU 31/07/2026

Marché n°2026-006

Question 1 :

Lot 01: compte tenu du caractère forfaitaire des offres, pouvez-vous svp diffuser les plans des différents sites à entretenir, afin que nous puissions contrôler les quantités indiquées par vos soins ?

Réponse 1 :

Les cartes « Typologie » et « Entretien » diffusées dans le Dossier de Consultation des Entreprises sont les seules à notre disposition.

La visite sur place permettra d'affiner votre connaissance des lieux.

Question 2 :

Lot 01: Pouvez-vous me confirmer que nous devons bien pour les postes 2 et 3 les prestations de désherbage et le complément en paillage.

Réponse 2 :

Le CCTP article 2.2 concernant l'entretien des massifs précise bien :

Suppression des adventices	Manuel cinq à sept fois par an minimum	Manuel / binette	Sans herbicide
----------------------------	--	------------------	----------------

Il est ensuite précisé que « pour les massifs présents sur les espaces classés en « Ambiance Horticole » ou sur les voiries principales, le paillage sera uniquement composé de bois d'Aulne en plaquette. Pour le reste des massifs, le paillage sera composé de plaquette de peuplier (suivant plan en annexe). »

Massifs, taille douce une (1) fois par an, désherbage au besoin et paillage maintenu à 8-10 cm

Et pour les haies, il n'y a pas de paillage sur les haies taillées 2 ou 3 côtés mais le désherbage est demandé au besoin (il y en a peu en réalité donc pas mentionné au CCTP mais compris dans l'entretien général) :

De plus, au bordereau de prix nous précisons :

« Nettoyage général des espaces verts : détritux, adventices, végétaux, papiers seront systématiquement évacués. »